

PARENTS, ATTENTION !

Vous avez un enfant scolarisé au lycée ou qui va bientôt l'être, à Deuil la barre.

Vous devez savoir que **votre enfant, lorsqu'il arrivera au lycée n'aura pas le nombre d'heures ni l'encadrement auquel il a droit.**

Vous devez savoir que **votre enfant n'aura pas, de ce fait, les mêmes chances qu'un autre enfant scolarisé il y a trois ans.**

Vous voulez des **exemples** ?

- Votre enfant sera dans **des classes de 35 à 40 élèves**. Imaginez des **cours de langue à 40 !**
- Dans certaines matières, il ne bénéficiera **plus du travail en demi groupe**, pourtant absolument nécessaire au suivi de chaque enfant.
- Rien que cette année **80 heures d'enseignement seront supprimées au lycée de Deuil**. Les **options** nécessaires aux choix individuels sont **menacées**.
- En cas d'échec au bac, **les élèves ne pourront plus redoubler dans le même lycée** et seront envoyés dans d'autres établissements scolaires éloignés de votre domicile, sous réserve de place.
- Il ne sera pratiquement plus possible pour des enfants mal orientés en lycée général de revenir vers l'enseignement professionnel.
- Cette situation, vous la retrouverez dans un très grand nombre de lycées aujourd'hui

Vous payez des impôts, le service public auquel vous avez droit doit être de bonne qualité.

La réduction du nombre d'heures d'enseignement pour chaque élève, la suppression de postes d'encadrement nuisent gravement au service public d'éducation.

Vous ne devez pas accepter que l'éducation de vos enfants fasse les frais de la réduction des dépenses publiques. Il ne faut pas casser le service public d'éducation.

La seule question, c'est l'avenir de vos enfants !

Soutenez l'action des enseignants du lycée Camille Saint-Saëns en lutte contre la destruction de notre service public. Contact :saintsaens.camille@yahoo.fr